

Ordre du jour

**DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 26 FÉVRIER 2004 À 19 h
DANS LA SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

- 16 h 30** **COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION « À HUIS CLOS »**
SALLE DE COMITÉ C-11, PLACE TOM DAVIES
Objet de la réunion : des questions portant sur les relations du travail
- 19 h** **RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES

**(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES
TÉLÉAVERTISSEURS)**

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.greatersudbury.ca.

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 25 février 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 24 février 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

**(Résolution préparée pour les articles
C-1 à C-14 de l'ordre du jour des résolutions)**

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUXPAGE N°

- | | | |
|------|--|------------------|
| C-1 | Rapport n° 5, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion du 12 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) | M1 - M13 |
| C-2 | Rapport n° 4, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion du 25 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ) | |
| C-3 | Rapport n° 4, Comité de planification, procès-verbal de la réunion du 24 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ) | |
| C-4 | Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 10 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M14 |
| C-5 | Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réunion du 17 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M15 - M16 |
| C-6 | Rapport n° 1, Comité d'appel sur les normes de propriété, procès-verbal de la réunion du 10 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M17 - M18 |
| C-7 | Rapport des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M19 - M25 |
| C-8 | Rapport de la séance de concertation et d'information publique sur le budget, quartier 1, procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M26 - M32 |
| C-9 | Rapport de la séance de concertation et d'information publique sur le budget, quartier 2, procès-verbal de l'assemblée tenue le 17 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M33 - M40 |
| C-10 | Rapport de la séance de concertation et d'information publique sur le budget, quartier 3, procès-verbal de l'assemblée tenue le 18 février 2004
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) | M41 - M48 |

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>SOUMISSIONS</u>	<u>PAGE N°</u>
C-11 Rapport daté du 18 février 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet de l'attribution de la DP pour le fonctionnement du comptoir du Centre de transport du Transit (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	1 - 3
(Le contrat portant sur le fonctionnement du comptoir du Centre de transport du Transit entre la Ville et Zio's Tuck Shop a pris fin le 31 août 2002 et il a été prolongé de mois en mois, en attendant l'attribution d'une nouvelle demande de proposition.)	
<hr/>	
C-12 Rapport daté du 18 février 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet du fournisseur inscrit du matériel informatique (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	4 - 8
(En 1998, tant le Conseil de la Ville que celui de la Municipalité régionale ont approuvé une nouvelle politique « toujours verte » pour le remplacement du matériel informatique. Cette politique permet le remplacement de nos ordinateurs selon un cycle de trois ans. En 1999, Dell Canada a été choisi comme notre fournisseur inscrit pour le matériel informatique. Ce contrat est expiré le 31 décembre 2003. Cet engagement futur est conforme à la politique sur le financement des baux.)	
<hr/>	
<u>RAPPORTS DE GESTION COURANTS</u>	
C-13 Rapport daté du 18 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de l'exemption quant au règlement sur le bruit - route 17 de 1,3 km à l'est de la R. M. 55 à Lively, vers l'est en direction de la route 69 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	9 - 14
(Le ministère des Transports a demandé une exemption quant au règlement sur le bruit afin de permettre à son sous-traitant de terminer les réfections routières sur la route de contournement de la route 17, de la route 69 jusqu'à la R. M. 55.)	
C-14 Rapport daté du 18 février 2004 de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet des contrats du service de taxi (Transit) (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	15 - 16
(Le service de taxi est le prolongement du réseau de transport en commun conventionnel. Ce premier fournit un service de chez le passager jusqu'à l'autobus dans les zones à faible achalandage. Fournir ce service par taxi est moins coûteux que de le fournir avec des autobus et des lignes de transport en commun conventionnels.)	
<hr/>	
<u>SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)</u>	
{AUCUN}	

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

PAGE N°

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES :

2004-39A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL LORS DE SA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2004

2004-40A 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES POMPIERS PROFESSIONNELS DE SUDBURY POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2001 AU 31 DÉCEMBRE 2002

(Ce règlement est un suivi de la décision d'arbitrage présentée au Conseil en mai 2003 et il autorise le maire et le greffier à signer la convention collective ordonnée par la Commission d'arbitrage des différends présidée par David Starkman)

2004-41Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-302, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE RAYSIDE-BALFOUR

Recommandation 2004-24 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question comme R1.D18, Résidentielle individuelle pour permettre la création de cinq lots résidentiels individuels - Firnil Enterprises Ltd., rue Notre Dame, Azilda)

2004-42Z 3 UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2004-23 du Comité de planification

(Ce règlement ne redéfinit pas la propriété en question. Il permet l'établissement d'une pépinière de détail sur la propriété en question pendant une période temporaire maximale de trois ans - Gérald Desroches, 3201, promenade Herold, Sudbury)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)		<u>PAGE N°</u>
2004-43	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-300 RÉGISSANT LES POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROVISIONNEMENT (Le règlement sur les achats du Conseil municipal autorise l'avocat de la municipalité et le directeur des Ressources humaines à embaucher des avocats externes au besoin. Ce règlement de modification ajoute une disposition semblable pour le chef de police dans le budget des Services policiers.)
2004-44A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2003-145A CONCERNANT LA CONTINUATION DES INDEMNITÉS DES CONGÉS DE MALADIE ACCUMULÉS POUR CERTAINS EMPLOYÉS DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY (Le règlement 2003-145A a mis en oeuvre la politique sur la continuation des indemnités des congés de maladie comme la décrivent les conventions collectives. Ce règlement de modification enlève une référence à une annexe qui n'était pas nécessaire et il établit une nouvelle annexe pour fournir un certificat de congé de maladie.)
2004-45	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC DELL CANADA POUR LES SERVICES INFORMATIQUES Rapport daté du 20 février 2004 du directeur général des Services corporatifs
2004-46A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ACCORD ENTRE L'UNITÉ D'ÉVALUATION DE L'ADMISSIBILITÉ - NORD ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DISTRICT DES SERVICES SOCIAUX D'ALGOMA Réunion du comité des priorités tenue le 25 février 2004

4 - 8

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS (suite)</u>		<u>PAGE N°</u>
2004-47A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AFIN DE FOURNIR LE FINANCEMENT À PARTIR DU FONDS CIBLÉ POUR PLACEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ POUR DES SERVICES DE COUNSELING DES SUDBURY FAMILY SERVICES
		Réunion du comité des priorités tenue le 25 février 2004
2004-48A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION DE FINANCEMENT DE DÉMARRAGE AVEC L'ASSOCIATION DES SERVICES MINIERS ET D'APPROVISIONNEMENT DE LA RÉGION DE SUDBURY
		Rapport daté du 19 février 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification
		58 - 73
2004-49A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CUSTOM BIO-GAS INC. POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ AU SUJET D'UNE USINE DE PRODUCTION DE BIOGAZ
		Rapport daté du 19 février 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification
		58 - 73
2004-50A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LE SUDBURY THEATRE CENTRE POUR UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ
		Rapport daté du 19 février 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification
		58 - 73
2004-51A	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION AVEC LA GALERIE D'ART DE SUDBURY POUR UN PLAN STRATÉGIQUE
		Rapport daté du 19 février 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification
		58 - 73

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

<u>RÈGLEMENTS (suite)</u>			<u>PAGE N°</u>
2004-52T	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 AFIN DE RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES RUES ET ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
		Rapport daté du 18 février 2004 du directeur général des Travaux publics.	17 - 19
		(Ce règlement prévoit un arrêt toutes directions à l'intersection de l'avenue Moonrock et de l'avenue Telstar Avenue à la hauteur de la promenade Brenda, Sudbury.)	
2004-53P	3	UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 228 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY	
		Résolution 2004-25 du Comité de planification	
		(Cette modification change l'affectation du sol de la propriété en question de District rural à District d'industrie légère afin de permettre l'établissement d'un parc industriel et elle définit la propriété en question comme une zone de contrôle des plans de situation. - Pioneer Construction Inc., côté sud du Kingsway, lot 7, conc. 3, canton de Neelon)	

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT

C-15	Rapport daté du 20 février 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet du renouvellement d'une convention bancaire (À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)	20 - 22
	(Rapport informant le Conseil municipal que la Ville du Grand Sudbury exercera son option de renouveler l'actuelle convention bancaire pendant encore deux ans.)	
C-16	Rapport daté du 20 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services corporatifs au sujet des droits d'aménagement perçus pendant l'année s'étant terminée le 31 décembre 2003 (À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)	23 - 25
	(Rapport sur les droits d'aménagement perçus en 2003 et distribués aux réserves conformément au règlement.)	

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT (suite) PAGE N°

- C-17 Rapport daté du 17 février 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet du nouvel approvisionnement en eau de Falconbridge 26 - 27
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(La société Falconbridge Limited effectue une évaluation environnementale afin développer un nouvel approvisionnement en eau pour ses exploitations et la collectivité de Falconbridge.)

- C-18 Rapport daté du 16 février 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet du rapport de situation du Comité consultatif de liaison en matière de développement au Conseil municipal 28 - 50
(À TITRE DE RENSEIGNEMENT SEULEMENT)

(Le Conseil a demandé que le Comité consultatif de liaison en matière de développement rédige un rapport régulier pour le Conseil sur les progrès accomplis afin d'atteindre les points de référence en matière de permis de construction. Ce rapport reflète l'effort continu de la part des Services de construction afin de réussir à obtenir les délais désirés par le milieu de l'aménagement de la Ville par rapport à la délivrance de permis de construction.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R -1 Rapport daté du 18 février 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale des Services aux citoyens et des Loisirs au sujet du centre de soccer intérieur 51 - 57
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(La Ville du Grand Sudbury détient le bail au Centre d'exposition et sous-loue l'espace à l'Association de soccer régionale de Sudbury pour son usage en tant que centre de soccer intérieur. L'Association de soccer régionale de Sudbury a demandé que la Ville du Grand Sudbury renouvelle le bail de la Ville au Centre d'exposition pendant deux ans, soit d'octobre 2004 à septembre 2006, de sorte à héberger le centre de soccer intérieur.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

PAGE N°

- R-2 Rapport daté du 19 février 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet de la demande de financement pour l'enveloppe d'immobilisations pour le développement économique
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 58 - 73

(La Société de développement communautaire du Grand Sudbury a examiné et appuyé les demandes suivantes d'aide financière et elle recommande que le Conseil appuie les projets suivants : le financement de démarrage de l'ASMARS, l'étude de faisabilité sur une usine de production de biogaz, l'étude de faisabilité sur le Sudbury Theatre Centre, le plan stratégique de la Galerie d'art de Sudbury et l'atelier du réseau éco-industriel.)

- R-3 Rapport daté du 17 février 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de services d'ingénieurs-conseils pour diverses améliorations de l'approvisionnement en eau
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 74 - 75

(Des services d'ingénieurs-conseils sont nécessaires afin d'améliorer divers réseaux d'approvisionnement en eau conformément aux nouveaux règlements sur l'eau potable : le réseau d'approvisionnement en eau de Dowling, le réseau d'approvisionnement en eau de Valley East, l'usine de traitement d'eau Wanapitei.)

- R-4 Rapport daté du 18 février 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet des révisions aux manuels de fonctionnement des usines de traitement des eaux usées
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 76 - 77

(Nomme divers consultants afin de réviser les manuels de fonctionnement à plusieurs usines de traitement des eaux usées.)

- R-5 Rapport daté du 18 février 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de services d'ingénieurs-conseils à l'usine de traitement des eaux usées de Sudbury
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) 78 - 79

(Louer les services d'ingénierie de Dennis Consultants aux fins du remplacement des mécanismes clarificateurs pour les quatre clarificateurs originaux, en vue de mettre au point les modifications à l'appareillage de commutation électrique et à l'alimentation de secours, ainsi que de diverses améliorations mineures à l'usine de traitement des eaux usées de Sudbury.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

PAGE N°

R-6	Rapport daté du 18 février 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de la surveillance et des modèles de la qualité de l'eau du lac Ramsey (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	80 - 81
<p>(Dans le cadre de la planification de la protection du bassin hydrologique du lac Ramsey, un modèle hydraulique prédisant le rendement du lac et de ses sources d'eaux souterraines est en cours d'élaboration à MIRARCO / Université Laurentienne.)</p>		
R-7	Rapport daté du 17 février 2004, accompagné de pièces jointes, de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet de la nomination de cinq (5) « citoyens » membres du conseil d'administration de la Société de logement du Grand Sudbury (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	82 - 84
<p>(Au sujet de la nomination de cinq (5) « citoyens » membres du conseil d'administration de la Société de logement du Grand Sudbury.)</p>		
R-8	Rapport daté du 16 février 2004 du directeur général des Services de développement économique et de planification au sujet des mises à niveau du matériel d'inspection sur le terrain « Inspector Plus » (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)	85 - 87
<p>(Selon le Service de TI des Services corporatifs, les tablettes Fujitsu ST3400, qui servent de terminaux informatiques des inspecteurs du bâtiments lorsqu'ils se trouvent à la Place Tome Davies, nécessitent une mise à niveau. On estime à 37 000 \$ les fonds nécessaires pour remplacer ce matériel par de la nouvelle technologie à jour.)</p>		

MOTIONS

R-9 Présentée par le conseiller Kett :

ATTENDU QUE les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les dépenses d'immobilisations, comme l'indique le plan financier à long terme; et

ATTENDU QUE d'après le plan financier à long terme, il y a très peu d'économies à réaliser par la sous-traitance ou par les dépenses aux fins de la technologie de l'information; et

ATTENDU QUE les coûts de la main d'oeuvre représentent de 35 à 50 p. cent des frais de fonctionnement;

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU que la Ville du Grand Sudbury entamera en 2004 un processus de rationalisation du personnel, en commençant par le service des Opérations du département des Travaux publics, eaux et des égouts non compris. Cela comprendra un gel du recrutement ainsi qu'un programme complet de formation des employés, favorisant la flexibilité des emplois et l'enrichissement en matière de la prestation des services appropriés.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (questions d'affaires inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.}

Le 20 février 2004

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL**

**CORRIE-JO CAPORALE,
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**